

1. Contexte du pays

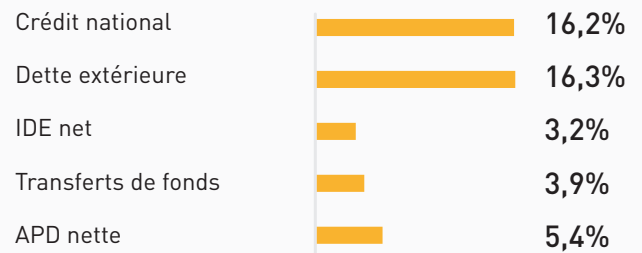
Madagascar a connu des changements politiques et socioéconomiques au cours des dernières années. La période de post-transition a été marquée par la création de deux gouvernements post-transition et par la nomination de trois premiers ministres consécutifs (de 2014 à 2016) ; la dernière nomination a eu lieu en janvier 2016 (3ème mandat) et a été suivie par des élections locales et sénatoriales. Un processus de réconciliation nationale a été lancé. Plusieurs anciens présidents et 2 000 délégués y ont participé. Actuellement, les différentes parties engagées dans le processus de réconciliation étudient l'établissement d'un pacte de stabilité. Les principales réformes inscrites dans l'agenda politique concernent des domaines tels que la gouvernance (décentralisation), le développement et les investissements dans les secteurs sociaux et les infrastructures. Dans l'ensemble, le taux de croissance économique est resté au-dessus de 3 % et les entreprises font preuve de prudence en raison des incertitudes politiques. Des investissements sont nécessaires dans les secteurs prioritaires comme l'énergie, la sécurité, l'assainissement et l'urbanisation. Une part importante de la population (71,5 %) vit encore en dessous du seuil de la pauvreté et le pays a un IDH faible (0,510). Madagascar est également très vulnérable aux catastrophes environnementales. Au niveau international, Madagascar s'est fortement engagé dans des négociations relatives au programme de développement pour l'après-2015 et a participé à la Conférence sur le financement du développement ainsi qu'au Sommet de 2015 sur le climat à Paris. Les principaux partenaires de développement sont l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la Banque mondiale, la France, ainsi que des partenaires de la coopération Sud-Sud, comme la Banque africaine de développement (BAD), Fonds d'Abou Dhabi pour le développement et le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes.

En bref

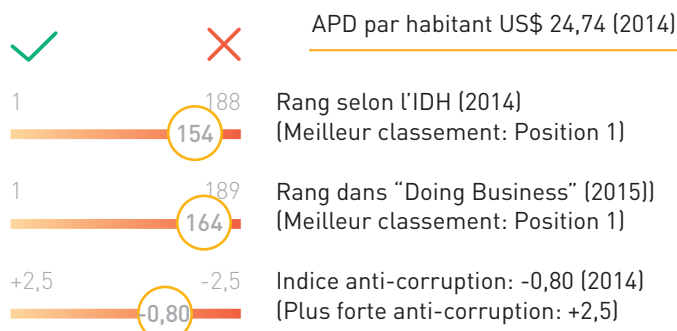


Ressources (% Produit intérieur brut)

ANNÉE LA PLUS RÉCENTE



Indices clés de développement:



Défis majeurs de développement

Depuis la fin de la transition politique, la situation macroéconomique est demeurée stable ; cependant, elle reste fragile, tout comme le processus de réconciliation. Le secteur et l'attractivité économique ont besoin d'être améliorés. Cette situation est confirmée par la diminution des entrées nettes d'investissements directs étrangers, qui sont passées de 7,46 % du PIB en 2011 à 3,18 % en 2014. Parallèlement, l'aide publique au développement (APD) nette a augmenté, passant de 4,57 % du PIB en 2011 à 5,66 % en 2014. En revanche, le secteur financier est devenu plus dynamique, passant de 11,82 % du PIB en 2011 à 16,83 % en 2014. Formant un petit continent à part entière, Madagascar a autant de potentiel à développer que de vulnérabilités à atténuer et de la résilience à acquérir, sous réserve que la stabilité de base soit garantie. À cet égard, une conférence des partenaires et des investisseurs aura lieu à Paris les 25 et 26 octobre 2016.

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

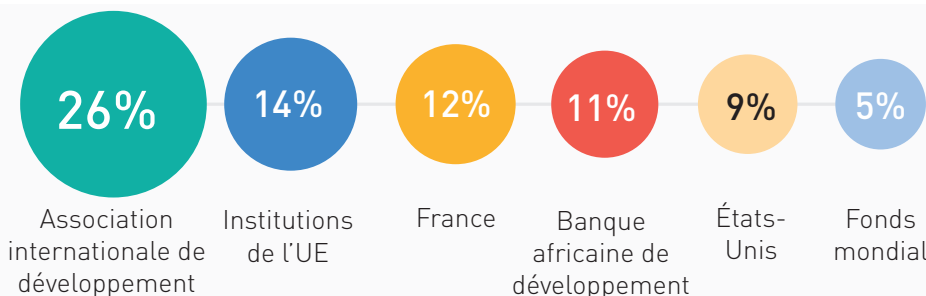
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Malgré l'absence de stratégie officielle de coordination du développement, le Secrétariat technique permanent pour la coordination de l'aide (STPCA) coordonne les consultations et les négociations relatives. Pendant la crise politique à Madagascar (2009-2013), la coopération au développement a été réduite et de nombreux partenaires de développement

ne sont pas passés par le gouvernement. Durant la période de transition, Madagascar ne disposait pas de stratégie nationale de développement et les partenaires de développement ont contourné le système national de gestion. En 2014, les autorités nouvellement élues ont adopté la Déclaration de la Politique générale de l'État en tant que principale vision pour les priorités nationales

de développement. Cette Déclaration définit les priorités, notamment en matière de gouvernance et d'état de droit, de croissance inclusive, d'accès aux services de base de qualité, d'emploi et de développement régional, comme ses principaux défis. Le Plan national de développement (2015-2019) et son plan d'exécution permettent de mettre en oeuvre la vision de la Déclaration.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Oui
Participation au suivi 2014



Non
Existence d'une politique nationale de coopération

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

En 2008, le STPCA a été créé au bureau du Premier ministre à Madagascar. Le Secrétariat est chargé de la gestion de la Plateforme de gestion de l'aide du pays (www.amp-madagascar.gov.mg). La base de données porte sur environ 1 000 projets de coopération au développement menés avec les partenaires de développement. Le STPCA travaille également sur la mise en place d'une stratégie de coopération au développement, qui n'a pas vu le jour en raison du contexte politique incertain. Un groupe ministériel technique conjoint post-Busan, composé du STPCA, du Ministère des Finances, du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Économie, du Ministère de l'Aménagement du territoire et du PNUD, a été créé. Des réunions de mise en oeuvre et de coordination se tiennent régulièrement entre les partenaires de développement et le gouvernement (Groupe de Dialogue

stratégique - GDS). Co-présidé par le Premier ministre et par le coordonnateur résident, le GDS réunit également les différents ministères (Ministères des Finances, du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Économie, du Ministère de l'Aménagement du territoire) ainsi que les responsables des missions partenaires et des agences de coopération au développement. Néanmoins, au niveau technique, de nombreux partenaires de développement maintiennent leurs propres groupes de travail sectoriels ou thématiques. En avril 2015, le gouvernement a établi un mécanisme conjoint de coordination fonctionnant autour de quatre principes : le leadership national, l'intégration, la coordination des activités de développement et la division du travail. Dans ce cadre, des plates-formes thématiques et sectorielles ont été créées pour fournir un soutien spécifique par secteur à la coordination.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

En raison de la crise politique (2009-2013), le gouvernement de transition a connu quelques difficultés pour élaborer une stratégie nationale de développement et une gestion axée sur les résultats sur lesquels les partenaires de développement pourraient aligner leurs activités. Ceci a été documenté dans le rapport de coopération au développement de 2012. Depuis lors, beaucoup de progrès ont été réalisés, comme le démontrent les statistiques recueillies par le biais du Système

national intégré de suivi et d'évaluation (SNISE). En 2015, 81 % de la coopération au développement rapportée était alignée sur les objectifs nationaux, notamment les cibles incluses dans le PND, ainsi que les chiffres d'exécution aux niveaux sectoriel et local. Une tendance positive résultant d'un environnement politique stabilisé est aussi observée ; les taux observés sont de 47 % d'utilisation du cadre de résultats du pays et de 39 % d'utilisation du système de suivi et d'évaluation du pays.

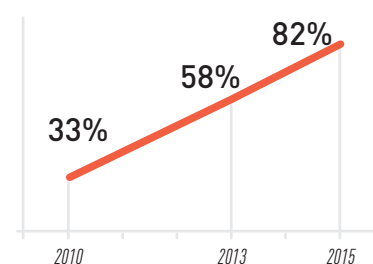


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

On observe une forte tendance croissante dans l'enregistrement de la coopération au développement dans le budget du gouvernement. En effet, la fin de la transition et le retour à l'ordre constitutionnel ont abouti à la formation d'un gouvernement et d'institutions démocratiquement

élus. Tous les partenaires techniques et financiers présents sur place ont reconnu l'autorité du gouvernement garantie par le Premier ministre, et tous ont travaillé dans les groupes de travail thématiques pour comparer les exigences budgétaires et leurs portefeuilles.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

De manière générale, l'utilisation des systèmes nationaux reste faible, avec un pourcentage global de 29 %. Néanmoins, on constate une amélioration par rapport aux données enregistrées en 2010 et 2013, lorsque les taux observés étaient respectivement de 13% et 10%. Ces données proviennent principalement des institutions financières et des partenaires bilatéraux

(sauf la Chine), puisque la plupart des autres partenaires ne fournissent aucune indication à ce sujet. D'autre part, l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) est passé de 2 en 2012 et 2014 à 2,5 en 2015, ce qui correspond à une plus large utilisation des systèmes en 2015 par rapport aux années précédentes. Des progrès significatifs et constants ont

été réalisés concernant le déliement de l'aide publique au développement depuis 2010, lorsque le taux était de 78 %, et depuis 2013, lorsqu'il était de 83 % ; en effet, le taux atteint est aujourd'hui de 87 %. Cela démontre que cet indicateur ne serait pas très sensible au climat politique général dans le pays, car il reflète le comportement des acheteurs.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	43% ▲	25% ▼	16% ▼	31% ▲		
INDICATEURS 9A ET 10.					2,5 ▲	87% ▲

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Il existe un dialogue permanent entre le gouvernement et la société civile, bien que la relation de travail entre ces deux acteurs puisse être plus efficace. Le STPCA a organisé plusieurs réunions avec les organisations de la société civile (OSC), nationales et internationales. S'agissant du travail de développement sectoriel, les OSC représentent souvent leurs groupes de parties prenantes à des réunions plutôt que de fournir des données pour un travail de fond. On peut citer quelques exemples intéressants de bonnes relations de travail entre les OSC et le gouvernement, comme le Mouvement Rohy. Il n'existe aucune obligation légale pour le gouvernement de consulter les OSC, même si le droit

d'accès à l'information est inscrit dans la constitution du pays. En outre, aucune loi ne fixe les règles en matière de responsabilité et de transparence entre les deux parties. La responsabilisation est souvent perçue par la population locale comme un manque de confiance, mais il y a aussi un manque de responsabilité des OSC envers les citoyens en raison d'une mauvaise gouvernance interne et d'un manque de moyens financiers. Un exemple positif est le Réseau pour la transparence et la redevabilité sociale, qui s'efforce d'établir un tel mécanisme de redevabilité mutuelle. Les OSC éprouvent des difficultés internes en matière de renforcement de la représentation inclusive

et de création d'un groupe représentatif. Deux lois ont été adoptées (96030, 60133) pour consolider la coordination entre les OSC. Ces lois pourraient être renforcées par la Charte établie par le Mouvement Rohy. Il importe de promouvoir le dialogue public-privé et neuf organisations ont été sélectionnées par décret présidentiel pour représenter le secteur privé dans les négociations. Toutefois, on déplore un manque de concertation et de coordination entre les différentes parties prenantes relatives à la représentation, le mandat et la voix pour ces organisations. Il n'existe aucune organisation parapluie qui pourrait représenter le secteur privé et défendre ses intérêts.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

D'une manière générale, l'information budgétaire sur l'égalité des sexes est accessible au public (contrôlée par le Parlement). Cependant, malgré l'existence d'une politique d'égalité des sexes et d'un mécanisme institutionnel, on déplore l'absence d'un système de suivi et de

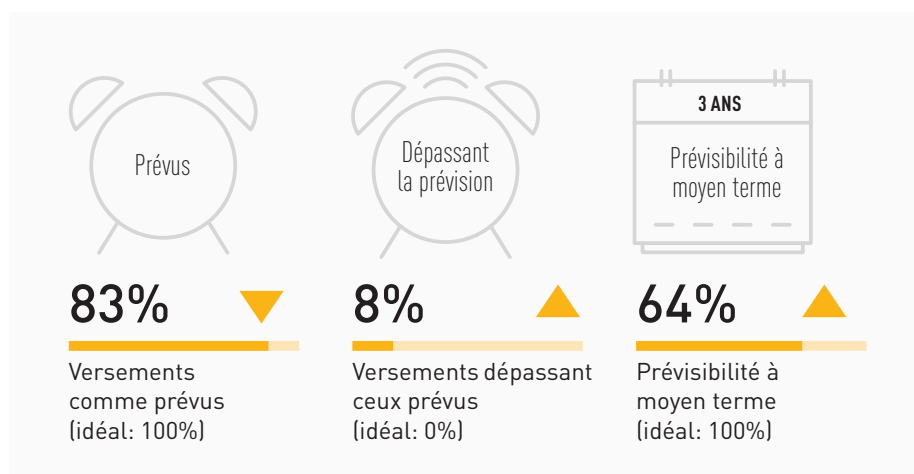
surveillance systématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pouvant contribuer à une plus grande transparence et à une plus grande responsabilité dans ce domaine. Seul le financement fourni par les partenaires au développement, en particulier le système

des Nations Unies, est surveillé. Par ailleurs, le secteur privé a commencé à adopter une approche relative à l'égalité des sexes pour inclure les femmes dans les négociations et les processus de représentation.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

En 2015, 83 % de la coopération au développement a été versée comme prévu au cours de l'année, mais seulement 64 % était prévisible pour les trois prochains exercices. Si la prévisibilité annuelle est demeurée presque constante depuis 2013 (85 %), la prévisibilité à moyen terme est passée de 0 % en 2013 à un taux supérieur à la moyenne cette fois, ce qui est très encourageant et souligne l'importance de la stabilité politique globale en ce qui concerne les engagements à long terme des partenaires de développement. L'utilisation de la plate-forme de gestion de l'aide a également aidé le gouvernement à produire des informations fiables et visibles pour les partenaires de développement en temps opportun ; cela a également permis une meilleure planification pour tous.



Indicateur 7: Redevabilité mutuelle

Il n'existe pas de politique nationale de l'aide. Néanmoins, on compte quelques documents directifs qui sont bien adaptés à des formes spécifiques de coopération et non applicables à d'autres (par exemple, la politique de la

dette, le suivi de la performance de l'appui budgétaire). Grâce au soutien technique et financier du PNUD, le Gouvernement malgache a élaboré une politique nationale d'aide. Cependant, les activités ont ralenti

en raison d'un manque de financement. Madagascar est membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et a participé à l'enquête sur la redevabilité mutuelle 2015-2016.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Le deuxième cycle de suivi mondial a été une excellente occasion pour le Gouvernement de Madagascar de sensibiliser tous les acteurs du développement sur l'importance des principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Les consultations avec chaque acteur de développement — OSC, secteur privé, etc. — ont réaffirmé ce qui est attendu d'eux dans le processus de gestion de la coopération au développement, et les contributions ont indiqué le niveau de performance et ont envoyé un message fort sur la nécessité de changer de comportement.

Cependant, pour opérer des changements durables, le contexte national a encore besoin d'un document de référence — une politique de coopération au développement —, qui indiquerait officiellement le rôle de chacun et sa place dans la chaîne de gestion de la coopération au développement. Une telle politique devrait prendre en compte : a) une division du travail entre les circonscriptions et entre les acteurs ; b) un mécanisme solide qui permette d'évaluer la performance de chaque acteur ; c) un leadership efficace par le gouvernement ; et d) un tableau de bord sur le financement public du développement indiquant les données et les résultats infranationaux.

Les résultats du deuxième cycle de suivi mondial seront partagés avec toutes les parties prenantes au niveau national. Ils fournissent des informations sur les dialogues que les partenaires de développement ont échangés aux niveaux central, régional et sectoriel. Madagascar a déjà entrepris une enquête de surveillance nationale qui évalue la mise en œuvre des principes du Partenariat mondial au niveau du projet, ce qui permet d'apporter des idées pour un changement de comportement au niveau local.

”

Romalahy Isaora Zefania, Chef du Secrétariat technique permanent pour la coordination de l'aide, Coordonnateur national Mahafaly Solonandrasana Olivier, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Madagascar

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source d'informations officielle du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.